

	<p>Tarifs pour les écoles maternelles ou élémentaires :</p> <p>Pour les usagers de la restauration scolaire, le tarif applicable est basé sur le quotient familial, conformément au tableau suivant :</p>
	<p>Quotients</p>
	<p>jusqu'à 7999</p>
	<p>de 8000 à 13999</p>
	<p>de 14000 à 19999</p>
	<p>20000 et plus</p>
	<p>extérieurs</p>
	<p>Pour les agents et les enseignants :</p>
	<p>Pour le personnel enseignant n'assurant pas la surveillance quelque soit l'indice de traitement</p>
	<p>Le personnel communal</p>
	<p>Tarifs/jour et par enfant</p>
	<p>2,25 €</p>
	<p>3,10 €</p>
	<p>4 €</p>
	<p>4,50 €</p>
	<p>5 €</p>
	<p>5 €</p>
	<p>4 €</p>